

## RAPPEL — ASSEMBLÉE OUVRIÈRE DU CIMM AUSTÉRITÉ EN ÉDUCATION

Les efforts budgétaires de plus de 120 millions de dollars demandés aux centres de services scolaires témoignent de la direction prise par le gouvernement caquiste, qui s'est clairement engagé sur la voie de l'austérité. Ces coupes ont déjà des répercussions majeures dans les milieux de l'éducation !

Ainsi, l'Alliance et le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) vous invitent, le 12 avril prochain, à une assemblée ouvrière, afin

de réfléchir et d'échanger sur la question. Des chercheurs de l'IRIS seront sur place pour faire une présentation des conséquences dévastatrices des politiques austères sur le système d'éducation.

Vous êtes convié·e·s dès 13 h au siège social de la CSN, au 1601, rue de Lorimier, à quelques pas de la station de métro Papineau.



Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière

# UNE PLACE POUR L'ÉDUCATION ? À NOUS DE LA FAIRE!

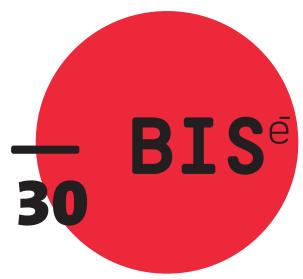
Le milieu de l'éducation a accueilli le budget 2025 avec un sentiment de déception et d'inquiétude. Une hausse de seulement 2,2% des dépenses en éducation est bien loin d'être suffisante et met en péril l'accès aux services pour les élèves. Cela aura inévitablement un effet sur les conditions d'enseignement des profs.

Ce budget prévoit également une coupe de 700 millions de dollars pour les infrastructures, par rapport à l'année dernière. En examinant les données sur la vétusté des bâtiments du CSSDM, on constate que malgré les investissements des dernières années pour la réfection des établissements scolaires, la quantité de bâtiments considérés en mauvais état ou en très mauvais état (D et E) n'a cessé de croître. Réduire ce budget, c'est ralentir les réparations et les constructions de nouveaux immeubles, tout en laissant les bâtiments qui existent se détériorer à une vitesse alarmante. Comme ses prédécesseurs, le gouvernement actuel choisit de repousser cet enjeu crucial, qui pèse lourdement sur les épaules des profs, des élèves et des parents. Si vous en doutiez encore, NON l'éducation n'est pas la priorité de la CAQ!

### LANCEMENT DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Le lundi 31 mars dernier a eu lieu le lancement des **États généraux du syndicalisme**, avec la participation de plusieurs centaines de représentantes et représentants des grandes organisations syndicales du Québec, y compris des syndicats affiliés à la FAE. Ce mouvement rassemble les neuf principales organisations syndicales du Québec (FAE, FIQ, APTS, CSN, CSQ, CSD, SPGQ, SFPQ et FTQ)¹.

L'objectif de cette démarche est clair : identifier les défis du mouvement syndical, dégager des pistes d'actualisation des pratiques, renforcer la solidarité entre les organisations, stimuler la participation des membres et solidifier un rapport de force. Les travaux se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2026. Des lancements régionaux auront lieu dans toutes les régions du Québec et, à Montréal, l'événement sera organisé par le



Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM), dont l'Alliance fait partie.

Dans les mois à venir, des ateliers seront mis en place pour identifier les défis du mouvement syndical. Ces consultations offriront aux membres des syndicats montréalais, dont celles et ceux de l'Alliance, l'opportunité de participer à ces échanges.

À l'issue de cette étape, des colloques permettront de dégager des solutions concrètes et des synthèses des discussions seront produites au printemps 2026, avec une conclusion attendue pour novembre 2026. Réunir toutes ces organisations pour une réflexion collective sur des enjeux communs est un défi de taille, mais c'est aussi une occasion unique d'approfondir notre attention sur des enjeux qui nous concernent toutes et tous. À l'Alliance, nous sommes en perpétuelle réflexion pour améliorer nos pratiques démocratiques. Nous sommes enthousiastes à l'idée que cette démarche plus large puisse mener à des solutions face aux enjeux qui affectent plusieurs secteurs.

#### UNE DÉMARCHE POUR L'AVENIR DU SYNDICALISME

La FAE, en tant que fédération autonome, devra veiller à préserver son identité et sa voix dans ce processus. Dans un contexte marqué par la montée de la droite, les attaques répétées du gouvernement contre les syndicats et l'omniprésence de la technologie, il est plus pertinent que jamais de repenser le syndicalisme. Cela nous permettra non seulement de bien représenter nos membres, mais aussi d'exercer un contrepouvoir essentiel dans la société québécoise.

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

# ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE — INSCRIT·E·S OU NON SUR LA LISTE DE PRIORITÉ



L'Alliance procédera au début de la semaine prochaine à l'envoi d'une infolettre afin d'informer les enseignantes et enseignants à statut précaire de la formation générale des jeunes (FGJ) de leur inscription ou non à la liste de priorité, dans le cadre de l'opération Vérification de la mise à jour de la liste de priorité. La

liste de priorité provisoire sera déposée sur SAI le 15 avril prochain, mais deviendra officielle le 1<sup>er</sup> juin 2025. Elle sera donc en vigueur pour le choix des affectations de l'année scolaire 2025-2026.

L'infolettre vous indiquera soit que :

- 1) votre nom apparaît déjà sur la liste (celles et ceux qui étaient déjà inscrites sur la liste en 2024-2025);
- **2)** vous êtes nouvellement inscrite ou inscrit (celles et ceux dont le nom s'ajoutera officiellement à la liste le 1<sup>er</sup> juin 2025);
- 3) votre nom n'apparaît pas sur la liste de priorité.

Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste de priorité provisoire et que vous croyez qu'il devrait y être inscrit, vous pourrez contester votre non-inscription à la liste selon les modalités exposées dans l'infolettre que vous recevrez. Deux motifs de contestation principaux sont possibles, soit en raison du nombre de jours atteints, soit en raison d'une évaluation qui n'est pas positive (une évaluation positive exige d'avoir obtenu une note globale de 75 % et plus et une note de 80 % et plus en gestion de classe).

**N.B.**: Dans certains cas, ces deux motifs peuvent être présents.

Toute personne qui n'aurait pas reçu cette infolettre pourra joindre madame Soizic Bougeard, à l'adresse <u>travail@alliancedesprofs.qc.ca</u>, afin qu'elle puisse la faire parvenir.

### INVITATION À UNE RENCONTRE D'INFORMATION VIRTUELLE

 Pour les personnes non inscrites sur la liste: rencontre qui porte sur les conditions d'accès à la liste de priorité et l'octroi des affectations via les bassins.

Mardi 22 avril, de 17 h à 19 h 30 sur la plateforme numérique Zoom. Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet, dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir.

• Pour les personnes nouvellement inscrites sur la liste : rencontre qui porte sur le fonctionnement de la liste de priorité et l'octroi des affectations.

**Lundi 28 avril, de 17 h à 19 h sur la plateforme numérique Zoom.** Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet, dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir.

Puisque chacune de ces rencontres est d'une durée d'environ deux heures, vous comprendrez qu'il nous est impossible de transmettre individuellement par téléphone ou par courriel l'ensemble des informations qui y seront abordées. Il est donc important d'y participer. Nous pourrons cependant répondre par téléphone à certaines questions, si elles sont précises.

Dans le cas des personnes non inscrites à la liste de priorité, **aucun dossier ne sera étudié par téléphone ou via une demande par courriel**. Elles devront remplir le formulaire de contestation (qui sera disponible sur le site de l'Alliance dans les prochains jours) **au plus tard à 16 h le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025**. À défaut de respecter ce délai, votre contestation ne sera pas recevable, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas prise en compte.

Tant l'Alliance que le Centre de services scolaire de Montréal imposent des délais précis pour déposer les contestations, et ce, afin d'être équitable et de ne pas léser toutes et tous les autres collègues concerné·e·s. Nous en appelons donc à votre diligence.





Amélie Piché Richard, vice-présidente Sébastien Bergeron, conseiller

# CONSULTATION WEB DU MOUVEMENT DEBOUT POUR L'ÉCOLE

Le collectif Debout pour l'école mène actuellement une <u>consultation Web</u> à laquelle nous sommes toutes et tous invité·e·s à participer. Cette consultation fait suite aux forums citoyens, Parlons éducation, qui se sont déroulés en 2023. Des revendications prioritaires ont ensuite été identifiées via des rencontres

citoyennes, puis un projet de livre blanc citoyen a été créé. Ultimement, le collectif souhaite un grand rendez-vous national sur l'éducation au printemps 2026, en amont des prochaines élections provinciales prévues pour l'automne 2026, afin de solidariser les forces derrière des revendications communes et rassembleuses. La <u>consultation</u>, qui s'adresse à toutes et à tous, prend tout au plus 10 minutes à remplir. Prenez le temps de faire entendre la voix des profs!



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

# MODIFICATION D'HORAIRE



la direction. Si cette situation vous concerne, il est important de tenir rapidement une réunion syndicale pour prendre position. Il faut savoir qu'avant de modifier l'horaire de la semaine de travail, votre direction doit consulter vos représentantes et représentants au CPEPE [4-3.03 B) 2.] et prendre en considération le point de vue des enseignantes et enseignants dans sa décision, même si elle décide de procéder à une modification. Assurez-vous de poser des questions à la direction, pour connaître les véritables motivations qui la poussent à vous proposer ce modèle, et d'évoquer avec elle les besoins réels

de l'école. Ce n'est pas un hasard si autant de directions ont la même idée en même temps...

Voici quelques éléments à prendre en considération :

- la proposition de modification à l'horaire ne devrait en aucun cas servir à alourdir votre tâche:
- l'argument du temps de concertation ne devrait pas être retenu. Il peut y avoir des moments pour se concerter dans la semaine de travail ou encore lors des journées pédagogiques;
- les périodes de spécialités, qui seraient inévitablement modifiées;
- débuter plus tôt et finir plus tard : est-ce vraiment ce dont les élèves ont besoin?

Si votre équipe-école refuse en rencontre syndicale la proposition de modification de l'horaire et que la direction décide de ne pas donner suite aux recommandations du comité, elle est tenue de fournir les raisons pertinentes qui motivent ses positions avant de mettre sa décision en application. Ses motifs doivent être confirmés par écrit dans un délai de 15 jours ouvrables (clause 4-1.06).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec <u>la ou le membre du Conseil</u> <u>d'administration responsable de l'animation</u> syndicale de votre établissement.

Patrick Trottier, vice-président Roberto D'Amico, conseiller





MISE À JOUR DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL — OPÉRATION DE VÉRIFICATION DES LISTES (DE PRIORITÉ D'EMPLOI, DE RAPPEL ET D'ÉLARGISSEMENT DE CHAMPS) POUR LES ENSEIGNANTES NON RÉGULIÈRES ET ENSEIGNANTS NON RÉGULIERS



Le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) transmettra, le 11 avril prochain, pour affichage dans les centres, la version préliminaire des listes qui doivent être affichées

jusqu'au 12 mai 2025. Il est également possible de les consulter via le site SAI, sous l'onglet listes de priorité, listes 2025-2026 version préliminaire.

L'Alliance fera parvenir, au cours de la semaine du 14 avril 2025, une infolettre à votre courriel personnel, ou à défaut à votre courriel CSDM, les renseignements nécessaires pour procéder à la vérification des informations apparaissant sur la liste du CSSDM et, le cas échéant, à leur contestation.



L'affichage dans les centres des listes corrigées, version officielle, est prévu pour le 30 mai 2025.

Chantal Forcier, conseillère

# ÉDUCATION DES ADULTES NOUVEAU SITE SAI



L'Alliance a été interpellée par quelques enseignantes et enseignants relativement à l'absence de séances d'affectation par internet (SAI) alors que des séances hebdomadaires étaient prévues au calendrier 2024-

2025. Depuis la SAI du 11 au 12 mars 2025, une nouvelle plateforme est utilisée par le CSSDM pour **l'éducation des adultes (EDA) uniquement**.

Vous devez donc vous rendre sur le nouveau site <a href="https://seances.cssdm.gouv.qc.ca">https://seances.cssdm.gouv.qc.ca</a> pour postuler. Un message figure toujours au babillard de l'ancien site pour aviser les enseignantes et les enseignants de ce changement. De plus, toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'EDA ayant accès à SAI ont reçu un courriel à cet effet, au début du mois de mars, dans leur boîte CSSDM. Si ce n'est déjà fait, vérifiez vos courriels afin de prendre connaissance de tous les détails concernant ce nouveau



site, notamment la façon d'y accéder. Assurez-vous d'utiliser dorénavant ce site pour tout ce qui entoure les séances d'affectation.

Chantal Forcier, conseillère

## MARCHE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Les mesures d'austérité fragilisent notre société, affectant en premier lieu les populations les plus vulnérables. Sous prétexte de rationalisation budgétaire, nos gouvernements procèdent à des coupes systématiques dans les services publics essentiels, affaiblissant ainsi le filet social et accentuant les inégalités. Si le gouvernement a fait le choix de l'austérité, ce n'est certainement pas celui des travailleuses et des travailleurs. C'est un film dans lequel le Québec a déjà joué et dont les gagnantes et les gagnants sont les mêmes qui votent ces mêmes mesures d'austérité : les riches.

Le 1<sup>er</sup> mai prochain se tiendra la traditionnelle marche pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Cette année, nous marcherons aux côtés



Journée internationale des travailleuses et des travailleurs

de nos consœurs et confrères sous le slogan *Toujours debout contre l'austérité*. La seule façon de garantir des services publics et l'accès à des programmes sociaux auxquels la population a droit, c'est en y investissant les sommes nécessaires et en garantissant de bonnes conditions de travail à celles et ceux qui les dispensent.

Toutes et tous les profs membres de l'Alliance sont invité·e·s à se joindre à notre délégation. C'est un rendez-vous, **le jeudi 1**<sup>er</sup> **mai prochain**. Le rassemblement a lieu dès 17 h 30 au parc Lalancette, dans le quartier Hochelaga, à quelques pas de la station de métro Joliette.





Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente Alexis Richard, conseiller





### **ERRATUM**

Une erreur s'est glissée dans le *BIS* numéro 29 du 31 mars dernier. Dans la section EHDAA de l'article À *faire ce mois-ci*, il aurait fallu lire *Choisir le modèle d'organisation des services en fonction de l'annexe XV* (et non l'annexe LV) de l'Entente nationale (mesure 15373 : sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapé·e·s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage).

Cette erreur se trouve également dans le calendrier des comités syndicaux envoyé en début d'année. Le numéro de la mesure est toutefois le bon! Merci de votre compréhension.

## UNE PLACE POUR L'ÉDUCATION ? À NOUS DE LA FAIRE! (SUITE)

La FAE et ses syndicats affiliés mènent déjà de nombreuses batailles pour améliorer l'école publique. En renforçant notre rapport de force et en consolidant la solidarité avec d'autres organisations, nous sommes convaincu-e-s que nous rendrons un service précieux au système d'éducation publique.



## Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

Fédération autonome de l'enseignement, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec. Alliance du personnel

professionnel et technique de la santé et des services sociaux, Confédération des syndicats nationaux, Centrale des syndicats du Québec, Centrale des syndicats démocratiques, Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

